INSCRIPTION COURS DE MUSIQUE 2024 / 2025

NOM et PRENOM : AGE:

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : ADRESSE MAIL :

INSTRUMENT(S) :

CRENEAU HORAIRES SOUHAITES :

Conditions générales :

- Le tarif inclut la formation pratique et théorique.
- Les cours durent, selon le forfait 1h30, 1 heure ou 30 minutes et ont lieu une fois par semaine à l'école demusique.
- Le forfait est calculé sur une base de 34 cours effectifs annuels et le montant global est lissé sur 10 mois.
- Modes de règlements acceptés : 10 chèques encaissés en début de chaque mois, virementsbancaires, espèces.
- L'inscription engage l'élève sur toute l'année scolaire 2024 / 2025.
- En cas d'annulation d'un cours par l'élève, ce cours ne sera ni décompté, ni récupérable (sauf casparticuliers).
- Si pour une raison exceptionnelle (longue maladie, hospitalisation, etc…) un élève ne peut assister àplusieurs cours, ceux-ci ne seront pas facturés.
- Les cours annulés par les professeurs sont rattrapés ou décomptés.
- Règlement intérieur remis à l'élève et signé par l'élève majeur ou le représentant légal.

Signature élève majeur ou représentant légal :

tél : 33 (0)7 84 23 91 23 14 bis rue Maréchal Leclerc 28000 Chartres mail: gael.lodier@orange.fr